

rend par
compte

naissance.
393,940

357,730

naissance
es deux

628
358

986

de l'acte
gements,
égaliser
nce sont
es fortes
finances.
'agissait
vel asso-
ces deux
par l'acte
00, mais,
eis. On
quelques
dérables
la Puis-
charité
bles aux
ant dû à
er Grand
it qu'il
ette sera
à la ma-
tes leurs
Je crois
ment de
les pre-
e disant,
pas très-
eo le dé-
avec une
s le gou-

L'hon. M. HOLTON—Mon honorable ami me permettra-t-il de faire une question ? C'est au sujet des dettes d'Ontario et de Québec. Dois-je comprendre que mon honorable ami a dit que la dette de la Puissance sera affectée par le règlement de la dette entre ces deux Provinces ?

L'hon. M. ROSE—Je n'entrerais pas dans les détails du principe ou du mode d'après lequel ces dettes devront être réglées. Elles foront le sujet d'un arbitrage, et d'après la haute réputation des messieurs qui ont été choisis comme arbitres, je n'ai aucun doute qu'un résultat satisfaisant sera obtenu. J'en viens maintenant au budget de l'année prochaine qui no forme peut-être pas la partie la moins intéressante de mon exposé.

Je veux parler, Monsieur l'Orateur, du budget de l'année finissante le 30 juin 1869, et qui a été déposé cet après-midi. (Très-bien, très bien !). En le consultant on verra, d'après les observations que j'ai déjà faites, qu'il devient indispensablement nécessaire, si nous devons envisager quels sont actuellement et quelles seront à l'avenir les obligations et les revenus de la Puissance, que nous fassions une distinction entre ce qui constitue les dépenses ordinaires et les dépenses extraordinaires. D'après l'exposé que j'ai soumis à la Chambre, il est évident qu'il se fait dans toutes les parties de la Puissance des travaux considérables dont le paiement ne peut être effectué à même le revenu courant du pays, et qui doit être nécessairement acquitté par voie d'emprunt. Je propose donc de distinguer entre la dépense pour les services ordinaires de la Puissance et cette dépense pour les travaux publics, qui est extraordinaire et que j'appelle compte du capital. Dans l'exposé que j'ai fait à la Chambre, j'ai calculé tout ce qui, de toute manière, peut être porté au compte comme dépense ordinaire ; et dans la dépense extraordinaire, je n'ai rien compris de ce qui ne pouvait, sans le moindre doute, être acquitté par voie d'emprunt. On verra par le budget que la dépense probable de l'année 1868-9 au compte ordinaire est de.....(*)....\$13,886,645.

Je propose d'ajouter à cette somme bien que je ne veuille pas demander un vote à cette fin, la somme de..... 154,516

par des raisons que je vais exposer tout-à-l'heure, portant

le total possible de la dépense ordinaire à.....(†)...\$14,041,161
Voici la raison pour laquelle j'inclus cette somme additionnelle de \$154,516 ; il est possible que les déboursés pour le chemin de fer intercolonial et la dépense qu'occasionneront les fortifications commencent en l'année 1868-9. J'ai calculé que les opérations sur le chemin de fer intercolonial prendront quatre ans, et quant aux fortifications, je ne pense pas qu'il soit possible de limiter la dépense à une période moindre que cinq ans. J'ai estimé que si ces entreprises commencent cette année, il peut y avoir une dépense courante pour une période de six mois, durant l'année fiscale 1868-9, et occasionnant un déboursé d'un huitième de toute la somme mise au crédit du chemin de fer intercolonial, et un dixième de celle que mon honorable ami le Ministre de la Milice se pro-

* £2,843,146 stg.

† £2,885,170 stg.